



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

PARIS, LE 11 JANVIER 2022

Régis MONTAGNE (FC GRENOBLE RUGBY)

Oyonnax Rugby / FC Grenoble Rugby (J16 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre Oyonnax Rugby / FC Grenoble Rugby, M. Régis MONTAGNE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 71^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Régis MONTAGNE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 janvier 2022.

M. Régis MONTAGNE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Jordan ROCHIER (RC NARBONNAIS)

Stade Aurillacois Cantal Auvergne / RC Narbonnais (J16 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre Stade Aurillacois / RC Narbonnais, M. Jordan ROCHIER a été définitivement exclu par l'arbitre à la 31^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jordan ROCHIER est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 janvier 2022.

M. Jordan ROCHIER est suspendu dans l'attente de cette audience.



CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51



2/2

